|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 6 juillet 2012

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 300**COM 11/SP | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union;
* Aux Membres du Secteur UIT-T;
* Aux Associés de l'UIT-T;
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;
 |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 5858+41 22 730 5853tsbsg11@itu.int  | **Copie**:- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 11;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T Q.3304.1 v2** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l'Annonce TSB AAP-83 du 1erjuin 2012 et en application du § 6.2 de la Recommandation A.8 (Johannesburg, 2008), j'ai l'honneur de vous informer que durant la séance plénière du 15 juin 2012, la Commission d'études 11 **a approuvé** le texte de la nouvelle Recommandation UIT-T Q.3304.1 v2.

2 Le titre de la nouvelle Recommandation UIT-T Q.3304.1 v2, qui a été approuvée, est le suivant:

Protocole de contrôle des ressources N° 4 (rcp4) – Protocoles à l'interface Rc entre une entité physique de contrôle des ressources de transport (TRC-PE) et une entité physique de transport (T‑PE): alternative COPS

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 La version prépubliée de la Recommandation approuvée sera prochainement disponible sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera dès que possible le texte de cette Recommandation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications